

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/06/07

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le 7 juillet
Présents : 7	Le Conseil Municipal
Votants : 11	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 1	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre :	Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Pour : 10	Date convocation du Conseil : 3 juillet 2023 Date d'affichage : 3 juillet 2023

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

Pouvoirs : Maurice LEVET donne pouvoir à Philippe MOUGEL
Jérémie JACQUART donne pouvoir à Marie-Pierre AMOUROUX
Christelle MONIER donne pouvoir à Marilyne NAMYST
Fabienne BEAUGER donne pouvoir à Julien GUILLAUME

Absent : Laurent RETAILLEAU, karine BOURDÉ

Michel SAUVADET est élu secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE D'OLLOIX

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de

AMENAGEMENT BT ROUTE D'OLLOIX

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme -SIEG, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 111 600,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles **s'élève à :**

50 000.00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit :

50 000,00 x 0,50 = 25 000,00 € H.T.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident par

- 10 voix pour et 1 abstention Jérémie JACQUART :

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-216302349-20230707-20230607-DE

- D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique p
- De confier la réalisation de ces travaux à territoire d'énergie du Puy de Dôme – SIEG.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à **25 000,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

Le conseil municipal charge le maire de déposer un dossier auprès du Département dans le cadre du FIC pour l'enfouissement des réseaux ces travaux seront également subventionnés dans le cadre des Villages remarquables

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Publié le

Le maire

